



Appel à candidatures

La Zone de secours Luxembourg, et plus particulièrement le Collège de Zone, en sa séance du 24 septembre 2025, lance un appel public en langue française, en vue de l'engagement d'un technicien de maintenance pour un CDD de 6 mois en vue d'un CDI, avec constitution d'une réserve de recrutement, conformément au chapitre 4, section 1 du statut administratif et pécuniaire du personnel administratif zonal pour les besoins de la Direction logistique.

1. Description de fonction

Missions

Le technicien de maintenance des bâtiments assure la maintenance, le dépannage et la mise en conformité des équipements électriques et électromécaniques. Il intervient également sur des travaux multitechniques en lien avec les autres corps d'état (chauffage, plomberie, automatisme, etc.), dans le respect des normes de sécurité et des procédures en vigueur.

Tâches

- Réaliser l'installation, la modification ou la remise en état des réseaux et équipements électriques (courant fort/faible) et électromécaniques.
- Effectuer les opérations de maintenance préventive et corrective des installations, dont en particulier les portes sectionnelles.
- Diagnostiquer les pannes et assurer le dépannage dans les meilleurs délais.
- Veiller au bon fonctionnement des systèmes de sécurité électrique (alarmes, disjoncteurs, éclairage de sécurité, etc.).
- Participer aux travaux de rénovation ou d'aménagement des locaux (tirage de câbles, raccordements, pose d'éclairages, etc.).
- Renseigner les fiches d'intervention et les rapports techniques.
- Appliquer et faire respecter les consignes de sécurité.
- Collaborer avec les autres techniciens sur des interventions multitechniques.
- Assurer une astreinte ou une disponibilité ponctuelle en cas d'urgence (selon les besoins du service).
- Répertoire et tenir la documentation technique à jour (plans, manuels utilisateurs, rapports de contrôle).
- Assister aux contrôles SECT (principalement les conformités électriques), établir un plan d'action correctif et réaliser les actions correctives réalisables en interne.
- Réaliser les visites de contrôle (inspection visuelle) de nos cabines haute-tension (après formation).
- Se tient formé des évolutions et méthodes techniques par le biais de formations définies par l'employeur.

2. Profil de fonction

Compétences techniques :

- Maîtrise des installations électriques basse tension.
- Connaissance des normes électriques (RGIE, etc.).
- Lecture, interprétation et modification de schémas électriques.

- Connaissances en domotique, automatisme, HVAC (souhaité).
- La maîtrise d'un logiciel de réalisation de schémas électriques est un plus.

Compétences transversales :

- Polyvalence, autonomie, rigueur.
- Capacité à diagnostiquer rapidement un dysfonctionnement.
- Sens du service et aptitude à travailler en équipe.
- Respect des règles de sécurité et des procédures.
- Nécessité de se déplacer et travailler sur différents sites de la zone de secours moyennant l'utilisation d'un véhicule mis à disposition par l'employeur durant les heures de travail.

3. Conditions à remplir avant la date limite de dépôt des candidatures

1. Être belge, lorsque les fonctions à exercer comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de la Zone ou, dans les autres cas, être citoyen ou non de l'Union européenne ;
2. Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
3. Jouir des droits civils et politiques ;
4. Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction. Le candidat présente un extrait de casier judiciaire délivré dans les 3 mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
5. Satisfaire aux lois sur la milice ;
6. Être porteur d'un diplôme technique de l'enseignement secondaire supérieur en lien avec la fonction, ou un titre de compétences ou de formation professionnelle, qui est positionné au niveau 4 ou 5 dans le cadre francophone de certification en lien avec la fonction ;
7. Être en possession d'un permis de conduire B ;
8. Être âgé de 18 ans au minimum et ne pas avoir atteint l'âge de 65 ans ;

L'agent doit satisfaire durant toute la carrière aux conditions visées ci-dessus.

4. Modalités de sollicitation

Les candidatures motivées devront parvenir, complètes, sous peine de nullité pour 27 octobre 2025 au plus tard :

- Soit par pli recommandé, à l'adresse suivante : Zone de secours Luxembourg, à l'attention du Service des Ressources Humaines, Place Léopold 1 (Annexe du Palais – 2^{ème} étage) à 6700 Arlon, le cachet de la poste faisant foi ;
- Soit en les déposant au Service des Ressources Humaines de la Zone (du lundi au vendredi entre 09h et 16h) contre accusé de réception ;
- Soit par voie électronique sur l'adresse rh@zslux.be dont la réception sera confirmée par le Service des Ressources Humaines.

Pour plus d'information, veuillez contacter le Service des Ressources Humaines par téléphone au 063/212 627 ou par email via l'adresse rh@zslux.be.

Le dossier doit obligatoirement contenir les documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- Une copie de votre (vos) diplôme(s) ;
- Une copie de votre permis de conduire ;
- Tout autre document jugé pertinent par le (la) candidat(e).

5. Publication

L'appel est publié au moins 15 jours calendrier avant la date limite d'introduction des candidatures :

- sur le site de la zone <https://www.zslux.be> ;
- sur les réseaux sociaux ;
- sur le site <https://www.pompier.be> ;
- dans les implantations de la zone de secours Luxembourg ;
- Sur le site du Forem.

6. Contrat

Régime de travail : Temps plein (38h/semaine).

Type : Contrat à durée déterminée de 6 mois en vue d'un contrat à durée indéterminée, rémunéré sur base de l'échelle D4 ou C1 en fonction du diplôme.

Lieu de travail : Arlon.

Entrée en fonction : Dès que possible.

La fonction n'est pas télétravaillable.

7. Examen

Les candidats feront l'objet d'un examen de recrutement conformément au règlement d'épreuves ci-après.

Le présent règlement précise le déroulement de la procédure de recrutement, les critères de réussite et la composition du jury.

1. Epreuves

L'examen est composé de trois épreuves :

- Une épreuve écrite comptant pour 20% de l'examen et permettant entre autres d'apprécier :
 - La conformité du/de la candidat(e) avec la description de fonction et la Zone ;
 - Les connaissances de la réforme de la Sécurité Civile et de la Zone de secours Luxembourg ;
 - Les connaissances en mécanique et électricité ;
 - Le raisonnement logique ;
 - L'orthographe ;
 - L'esprit d'analyse, de rédaction et de synthèse.
- Une épreuve pratique, comptant pour 30 % de l'examen, portant entre autres sur :
 - La lecture de plans électriques ;
 - Un changement d'un équipement électrique (lampe, prise, disjoncteur, etc.) défectueux ;
 - L'utilisation des appareils (multimètre, pince ampèremétrique, etc.) ;
 - La consignation d'un équipement électrique ;
 - La vérification du bon fonctionnement d'un équipement (porte, porte sectionnelle, volet électrique, etc.) ou d'un outil ;
 - L'envoi d'un mail ou la rédaction d'un rapport d'intervention technique.
- Une épreuve orale, comptant pour 50% de l'examen, portant entre autres sur :
 - La motivation du candidat ;
 - La conformité du candidat avec la description de fonction ;
 - La capacité d'intégration du candidat au sein de la Zone de secours ;
 - Les atouts supplémentaires du candidat.

Chaque épreuve est éliminatoire, le candidat devra obtenir au minimum 50% à chaque épreuve. Pour réussir le concours, les candidats doivent obtenir minimum 60% au total des 3 épreuves citées ci-avant.

2. Composition du jury

Le jury est composé de la manière suivante pour la Zone de secours Luxembourg :

- Du Commandant de Zone, ou de son délégué ;
- De la Directrice administrative, ou de son délégué ;
- Du Directeur logistique, ou de son délégué.

Un délégué par organisation syndicale représentative dans la Zone sera invité aux épreuves comme membre observateur.

Sur base des résultats, le jury établit un classement des candidats. Le Collège de Zone, sur délégation du Conseil de Zone, arrête la réserve de recrutement en respectant l'ordre du classement.